

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 85
Présents à la séance : 28
Représentés (pouvoirs) : 5

Date de première convocation : 15/01/2019
Date de deuxième convocation : 21/01/2019

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : / /2019

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 23 JANVIER 2019**

OBJET : INDEMNITE DU TRESORIER PRINCIPAL - ANNEE BUDGETAIRE 2018

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT TROIS JANVIER

Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT de l'Aire Gapençaise s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Carmine ROGAZZO, Président du Syndicat mixte du SCoT. Ce conseil syndical fait suite au conseil syndical du 21 JANVIER 2019 qui ne se s'est pas tenu faute de quorum.

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : C. DELORME, G. BELLON, J. PUGET représenté(e) par R. MOREAU, M. HUBAUD, R. MOREAU

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : M. VINCENT, F. MARY, G. CHAPELLE, E. NICOLAS, M. JANIK, A. ROCHAS, B. SARRAZIN représenté(e) par B. ROUSTANG, C. ROGAZZO, S. BLANC, F. BROUX, B. ROUSTANG

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : A. DE SANTINI, J-P. GRAFFIN, R-M. JOUSSELME, A. ROULET, M. BEYNET, E. CLAUZIER, J-F. ESTACHY, Y. JAUSSAUD, H. BORRELLY représenté(e) par A. DE SANTINI

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : J-B. AILLAUD, F. ALLEGRA, G. WARIN, R. DIDIER représenté(e) par C. BOUTRON, C. BOUTRON, M. GUITTARD, C. HUBAUD représenté(e) par J-B. AILLAUD, D. DUGELAY

Etaient excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : F. PINET, J-P. BELLET, C. ACANFORA, J. PUGET, G. JULLIEN, J. BONNARDEL

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : B. SARRAZIN, E. BERDIEL, L. DAUMARK, A. FREYNET, J-M. BARTHELEMY, J-M. AMAR, J-F. MICHEL, G. MARTINEZ

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : F. CESTER, P. GUILLEMAIN, H. BORRELLY

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : L. ALLIX, S. AYACHE, R. DIDIER, M. GRENIER, A-B. DEGRIL, J-P. COYRET, M. GARNIER, R. ODDOU-STEFANINI, C. HUBAUD, J-M. ARNAUD

Etaient absents :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : J. FRANCOU, A-M. GROS, F. VELLIEUX, L. CASALI, R. AQUINO, J-F. CONTOZ, P. SCHIAZZA, M. TRUC, R. FREY, J-M. GUEYRAUD, J-C. VALLIER, J-P. BRIOULLE

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : J-P. COLLE, R. ACHIN, J-F. DAVIN,

A. IVALDY, D. KNOCKAERT, N. GARCIA, L. SAUVA, R. NOUGUIER, C. ANTOINE, S. DAUBOIN,
D. GOSSELIN, D. ALLUIS, M. BELLON
Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : S. CHAUSSEGROS, C. SAUNIER, A.
MICHEL, B. HODOUL, C. SAUMONT, G. BERNARD

Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

- M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat mixte du SCoT,
- S. GALLES, chargé de mission en urbanisme,
- P. SAUTY, chargé de mission SIG
- L. NIVOU, chargée de mission transition énergétique
- J-M. AUROUZE, maire de Montgardin,
- G. BLANCHARD, maire de St Michel de Chaillol
- G GRANIER, responsable Urbanisme ADS Tallard

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : René MOREAU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président rappelle la transmission par le trésorier principal du calcul de ses indemnités de conseil pour l'exercice 2018. Cette indemnité s'élève à 283,10 € brut, soit 256,13 € net. Monsieur le Président propose de délibérer favorablement à cette proposition

Le Président soumet au conseil syndical le vote de cette proposition

Après lecture du dossier, les membres du conseil syndical approuvent, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le paiement de ces indemnités au Trésorier et mandatent le Président pour appliquer cette décision.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,
Carmine ROGAZZO

